

ANTIDOTE hebdo

Le flash infos de la CGT Finances Publiques 44

N° 145 / 25 juin 2013



RETRAITES : ON MANQUE D'INDICE !

Ils ont beau convoquer des « conférences sociales », nos gouvernants ont décidément une bien curieuse conception du dialogue avec les organisations syndicales.

Nouveau coup de gel

C'est par la voie d'une déclaration à la presse le 18 juin que le ministre de la fonction publique a fait savoir que le point d'indice serait à nouveau gelé l'an prochain.

Cette annonce est tout sauf une surprise, mais la méthode révèle crûment la place inexistante laissée à la négociation. C'est dire qu'il ne faut pas attendre grand chose des discussions annoncées sur les carrières et la refonte des grilles indiciaires : le smic servant de voiture balai à une large part de la grille C et au début de la grille B est une réalité qui n'est pas prête de disparaître.

Rallonge, mais pas budgétaire

La deuxième annonce est venue du Président de la République qui, avant même la conférence sociale des 20 et 21 juin, a présenté comme inéluctable l'allongement de la durée de cotisation pour la retraite. A part ça, toutes les options seraient ouvertes !

Il cautionne ainsi les conclusions du rapport Moreau (ah ! ces experts solitaires, tous plus omniscients et indépendants les uns que les autres !) qui préconise également la désindexation des retraites sur les prix, et l'alignement du calcul des pensions publiques sur les régimes du privé.

Au nom de l'équité, la démagogie anti-fonctionnaires bat son plein. Le but est autant de baisser le niveau de nos pensions, que, en désignant un bouc émissaire, de faire avaler de nouveaux reculs aux salariés du privé.



Ce discours, nous pouvons tous le contrer à notre niveau en s'appuyant sur quelques faits et arguments parfois assez simples.

Choux et carottes

Par exemple, on nous rebat les oreilles sur le niveau moyen des pensions de la fonction publique, plus élevé que le niveau moyens des retraites du privé. Il y a deux raisons à cela.

La première, c'est qu'il y a moins de différences hommes/femmes dans la fonction publique : moins de temps partiel imposé, moins de carrières incomplètes, moins de discrimination salariale et de déroulement de carrière.

La deuxième est due à la structure de l'emploi et au poids des cadres A dans la fonction publique de l'État, notamment des enseignants, tous cadres A. D'ailleurs, le niveau moyen des pensions de la fonction publique territoriale est inférieur à la moyenne du privé, celui de la fonction publique hospitalière sensiblement égal.

Comparons donc ce qui est comparable, sinon cela s'appelle de la manipulation !

6 mois ou 25 ans, c'est kif-kif en fin de compte

Ce qui est vrai du niveau de pension l'est aussi du mode de calcul. Comparer le taux de 75% du salaire brut des 6 derniers mois dans la fonction publique et celui de 50% du salaire moyen des 25 meilleures années dans le privé n'est pas honnête. Cela ne tient pas compte des retraites complémentaires dans le privé, et de l'absence de prise en compte des primes et indemnités

dans la fonction publique.

Il faut raisonner en terme de taux de remplacement, c'est à dire du rapport entre le montant de la première retraite et le dernier salaire net, primes et indemnité comprises.

Et là, on s'aperçoit qu'il n'y a pratiquement pas de différence entre public et privé à niveau de revenu égal, ce que d'ailleurs confirme le rapport Moreau ou même le journal « Les Échos », proche des milieux d'affaires (lire [ici](#)) !

Faire échec aux arnaqueurs



L'une des tâches que s'est assignée la CGT, c'est de donner à chaque salarié-e les moyens de participer à cette lutte des idées pour faire naître le mouvement social qui mettra en échec cette nouvelle étape de la casse du système des retraites.

Seule l'action des salarié-es pourra imposer l'ouverture du débat sur d'autres bases.

D'ores et déjà la CGT Finances Publiques 44 vous donne rendez-vous pour cela en septembre.

PAR ICI LA SORTIE !

Vous avez aimé la RGPP ? Vous allez adorer la MAP (Modernisation de l'Action Publique) ! La MAP, c'est la RGPP, le côté bling-bling en moins. Pas de grandes annonces, pas de grands discours, mais un même horizon : démantèlement des services de l'État, privatisation de la partie qui intéresse le secteur marchand.

Ainsi, le Conseil Immobilier de l'État a rendu un rapport le 15 mai dont les conclusions ont de quoi inquiéter.

Partant du constat que la superficie du parc occupé par l'État a peu diminué entre 2007 et 2011, que les économies réalisées ne sont pas à la hauteur des attentes, le Conseil en déduit...que le maintien de l'organisation actuelle n'est pas efficace, et préconise :

- ✓ de transformer France Domaine en établissement public, comme en leur temps France Télécom et la Poste,
- ✓ de supprimer les structures départementales et régionales pour évoluer vers une organisation inter-régionale
- ✓ de supprimer la mission d'évaluation au profit des collectivités locales

✓ d'instaurer une obligation de double évaluation des biens cédés par l'État en dessous d'un certain seuil. Le Conseil regrette le manque de professionnalisation des agents de France Domaine (merci pour eux !) et souhaite donc leur mise sous tutelle des agents immobiliers et des notaires.

(Lire [ici](#) en lien le rapport complet)

Les mêmes craintes existent pour d'autres missions, pour la tenue du plan cadastral par exemple qui intéresse beaucoup les experts-géomètres...

ÉCHEC AUX DÉMÉNAGEURS

La DRFIP 13 était déterminée à vendre le site de Marseille Sainte-Anne aux promoteurs immobiliers.

La lutte exemplaire des agents et de leurs organisations syndicales CGT et Solidaires depuis 2011 a mis en échec cette opération décidée dans le cadre de la RGPP au prétexte de la « rationalisation budgétaire » au mépris des conditions de travail des agents et de la qualité du service public, notamment d'accueil.

(Tout l'historique de ce combat sur le site de nos camarades des Bouches-du-Rhône en suivant ce [lien](#))